

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE



Document à l'intention des parents 2015-2016

À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Nos résultats

En 2014-2015, nos priorités étaient entre autres de développer les habiletés sociales chez les élèves et d'améliorer leur perception quant à l'aide apportée par les adultes de l'école. De plus, toute la programmation des activités pendant les pauses et le midi a été orchestrée.

Suite à la mise en place d'une trajectoire d'intervention qui nous permet d'assurer le suivi auprès des élèves concernées et leurs parents, nous constatons une amélioration sensible de la perception des élèves quant à l'aide apportée par les adultes de l'école.

L'approche systémique, l'application de notre protocole-école et le travail de concertation entre le personnel et les différents intervenants sont gage de succès à l'école régionale.

Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves se sentent toujours ou souvent en sécurité à l'école (87%). Les actions mises en place en prévention ont des retombées très positives sur notre environnement. Le développement d'une programmation et la participation active des élèves en lien avec la cour d'école ont des retombés très positifs sur le climat de l'école. Les zones à risque demeurent les corridors, la cour d'école et le gymnase. Des problématiques sont aussi présentes dans le transport scolaire.

Priorité(s) :

Nous poursuivrons les actions du plan de lutte, dont les ateliers d'habiletés sociales animés par les enseignants. Nous porterons une attention plus particulière à la violence verbale, à la cour de récréation et au gymnase. De plus, nous réviserons nos moyens mis en place pour signaler les situations d'intimidation.

Il sera important d'avoir une approche stratégique pour favoriser la concertation et la communication avec les transporteurs.

DÉFINITIONS

CONFLIT : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

- 1- Ateliers de prévention de l'intimidation dans toutes les classes
- 2- Programmation et animation de la cour d'école et du gymnase
- 3- Formation du personnel
- 4- Programme Agir pour Réagir
- 5- Programme Approche par Privilège
- 6- Développement d'atelier sur les habiletés sociales (par classe et pour l'école)

ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Au moment où un acte est constaté :

- 1- Assurer la sécurité de la victime
- 2- Protéger la victime de nouvelles occasions d'intimidation
- 3- Offrir un lieu de répit sécuritaire
- 4- Intervenir rapidement avec l'élève qui a fait des gestes d'intimidation
- 5- Consigner les incidents et documenter
- 6- Informer les parents

Mesures de soutien et d'encadrement :

- 1- Encourager les élèves à dénoncer
- 2- Faire la lutte à l'intimidation en formant les élèves (ateliers dans les classes)
- 3- Appliquer les conséquences de manière immédiate
- 4- Intervenir autant sur les agresseurs que les victimes
- 5- Intervenir auprès des élèves qui sont témoins
- 6- Enseigner la résolution de problème
- 7- Enseigner les habiletés sociales
- 8- Privilégier un soutien individuel plus qu'en groupe

Sanctions possibles :

- 1- Appel aux parents
- 2- Rencontre avec les parents
- 3- Geste de réparation
- 4- Suspension à l'interne ou à l'externe
- 5- Expulsion de l'école

Suivi :

- 1- Avec l'élève intimidé (TES et/ou professionnelle)
- 2- Avec l'élève agresseur (TES et/ou professionnelle)
- 3- Avec les parents
- 4- Avec toute autre personne interpellée par la situation
- 5- Rapport de dénonciation
- 6- Informer la direction

VIOLENCE & INTIMIDATION
100% PRÉVENTION
100% INTERVENTION

MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

- 1- Feuille « je m'implique » en 2015-2016
- 2- Rencontre avec professionnelle
- 3- Voir son enseignante, un éducateur ou la direction
- 4- En parler à ses parents

DÉNONCER OU SIGNALER
CE N'EST PAS
« STOOLER »

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE
POUR UN MILIEU
SAIN ET SÉCURITAIRE

